

# RABAIS POSTAL 2020 - SÉQUENCE SRRP

Pour une sixième année consécutive, les Éleveurs de porcs du Québec offrent la possibilité aux producteurs qui participent à la veille sanitaire provinciale (VSP) de se prévaloir d'un rabais postal pour le séquençage du virus du SRRP selon les modalités suivantes :

- Le lieu de production doit être **obligatoirement** inscrit à la VSP auprès des Éleveurs de porcs du Québec;
- **Le formulaire doit être dûment rempli;**
- La séquence doit être réalisée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020;
- Une seule séquence par lieu de production sera remboursée, peu importe le type de production sur le lieu (maternité, pouponnière ou engraissement);
- Un montant de **150\$** + les taxes applicables par séquence sera remboursé sous présentation du coupon dûment rempli jusqu'à concurrence de trois séquences par siège social;
- **Pour être remboursé, le document « Rabais postal » devra être soumis au CDPQ au maximum 3 mois après la réalisation du séquençage;**
- Le remboursement des séquences sera effectué par le CDPQ;
- **Les quantités sont limitées.**

## Faire parvenir le rabais postal à :

Centre de développement du porc du Québec inc.  
Place de la Cité - Tour Belle Cour  
2590, boulevard Laurier, bureau 450  
Québec (Québec) G1V 4M6  
Téléphone : 418 650-2440

Courriel : [info.VSP@cdpq.ca](mailto:info.VSP@cdpq.ca)

**Pour recevoir votre rabais postal, veuillez fournir les informations suivantes :**

### Information du lieu où la séquence a été réalisée

Nom du lieu (ferme) : \_\_\_\_\_  
Adresse du lieu : \_\_\_\_\_  
(ferme) \_\_\_\_\_  
NIL : \_\_\_\_\_  
Date du prélèvement : \_\_\_\_\_  
N° de séquence : \_\_\_\_\_  
Nom du vétérinaire : \_\_\_\_\_

### Information pour l'envoi de la remise postale

✂ **Émettre le chèque à:** \_\_\_\_\_  
Nom du producteur : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_  
du producteur : \_\_\_\_\_  
**No de téléphone :** \_\_\_\_\_  
# TPS : \_\_\_\_\_ #TVQ : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du producteur Date

**Tous les rabais postaux devront être acheminés au CDPQ d'ici le 28 février 2021.**

# SRRP - CONTRÔLE ET VEILLE SANITAIRE

## CONTRÔLE DU SRRP À LA FERME

1. Mettre en place une veille sanitaire;
2. Connaître le statut SRRP des animaux;\*\*
3. Caractériser le virus du SRRP en circulation;
4. Mettre en place les principales mesures de contrôle;
  - a. Améliorer le statut sanitaire et l'immunité des animaux;
  - b. Appliquer les mesures de biosécurité de base;
  - c. Modifier et adapter la conduite d'élevage;
  - d. Améliorer les mesures de biosécurité dans le transport;
  - e. Mettre en œuvre des interventions majeures;
5. Participer et collaborer à des actions collectives.

\*\* Des tests de laboratoire gratuits (PCR et ÉLISA) sont disponibles auprès du MAPAQ pour les participants à la VSP. Consultez votre vétérinaire pour connaître les détails.



## VEILLE SANITAIRE PROVINCIALE (VSP)



1. L'inscription est géré par Les Éleveurs de porcs du Québec :
  - 1-800 363-7672
2. Le personnel des Éleveurs de porcs du Québec valide les données d'identification avec le producteur;
3. Les données d'identification sont transmises au CDPQ;
4. Le CDPQ traite et standardise les données;
5. Le vétérinaire vérifie la conformité du dossier et effectue la mise à jour du statut sanitaire;
6. L'information sanitaire est accessible sur les outils du CDPQ;
7. La comparaison entre les différents virus du SRRP du Québec est disponible via les outils de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Pour plus d'information : <https://vsp.quebec>